

**SOCIETE INTERNATIONALE D'ELECTRICITE DES PAYS DES
GRANDS LACS**

SINELAC



DOSSIER D'APPEL D'OFFRE INTERNATIONAL

« Gestion des Immobilisations » :

- **Inventaire et réévaluation des immobilisations,**
- **Etiquetage,**
- **Dressage du registre des immobilisations,**
- **Enregistrement et suivi avec le logiciel SAGE IMMO selon le référentiel SYSCOHADA**

DAO N⁰ SINELAC/008/T/2023

Jun 2023

\$ *KRS*

Termes de référence

1. Introduction et contexte.

Le SINELAC requiert des propositions techniques et financières de sociétés d'évaluation réputées et approuvées pour mettre en place un système de gestion des immobilisations dont le travail va consister à faire l'inventaire, l'étiquetage, l'encodage (dans le logiciel SAGE IMMO) et la réévaluation de ses actifs existants comprenant une Centrale hydroélectrique, une sous-station de distribution (Poste), des lignes de transmission ainsi que des actifs à son siège social. La société est propriétaire des types d'immobilisations corporelles suivants :

- Terrains bâtis et non bâtis ;
- Constructions et habitations ;
- Matériel roulant ;
- Mobilier & Matériel ;
- Outillage divers ;
- Génie civil et aménagement ;
- Divers Ouvrages ;
- Alternateurs & auxiliaires ;
- Turbines et auxiliaires ;
- Equipement mécanique ;
- Equipement électronique ;
- Equipement électrique ;
- Lignes Haute tension ;
- Lignes moyenne tension ;
- Equipement de secours ;
- Plantation d'arbres.

2. Étendue des travaux et livrables par le cabinet

a) Portée des services :

Le soumissionnaire retenu devra établir un registre des immobilisations à partir des registres de l'entreprise, inventorier (identifier/vérifier physiquement) ces actifs, les étiqueter et puis les évaluer, conformément aux détails fournis dans la section - 3 de ces termes de référence ainsi qu'à l'annexe jointe à celui-ci au 31-12-2022 et au 30-06-2023. La portée des travaux comprendra, sans être exhaustif, les éléments suivants :

- i. L'entreprise sélectionnée doit vérifier les actifs physiques de toutes les entités/sites dans tous les emplacements de la SINELAC ;
- ii. L'entreprise doit vérifier et compiler le registre des immobilisations conformément au référentiel comptable SYSCOHADA ;

- iii. L'entreprise préparera une liste d'immobilisations par entité (tous les emplacements) avec séparation des éléments utilisables et inutilisables ;
- iv. L'entreprise doit s'assurer que les actifs qui sont perdus, mis au rebus et retirés de l'utilisation active sont exclus du registre des immobilisations ;
- v. L'entreprise doit étiqueter toutes les immobilisations de l'entreprise en utilisant un mécanisme et outil appropriés (étiquetage comprenant la localisation géographique et déterminant la nature ainsi que la famille d'immobilisations) ;
- vi. L'entreprise doit fournir des chiffres pour l'éventuel ajustement des valeurs des immobilisations ainsi que les éventuelles corrections des amortissements ;
- vii. Le registre doit indiquer, pour chaque bien, la date d'acquisition, le coût, l'amortissement, l'amortissement cumulé et la référence au document d'acquisition.
- viii. Un rapport complet sur les pénuries et les excédents d'immobilisations doit être préparé séparément, donnant tous les détails sur les emplacements et la valeur d'achat, etc. pour chaque entité/site ;
- ix. L'entreprise doit donner un point de vue sur le logiciel de gestion d'immobilisations existant et s'assurer qu'il est adapté pour la gestion effective des immobilisations et qu'il réponde aux besoins de l'entreprise. Le cabinet doit s'assurer que le logiciel comprend tous les traitements comptables (Dotations et amortissements) conformément aux règles d'évaluation de la SINELAC et au référentiel SYSCOHADA.
- x. L'entreprise doit saisir des données dans le logiciel SAGE IMMO pour chaque actif.
- xi. Le logiciel devrait faciliter l'enregistrement du mouvement des immobilisations d'un emplacement à un autre.
- xii. En son temps, le logiciel doit calculer automatiquement les dotations aux amortissements des immobilisations et les mettre à la disposition de la comptabilité ;
- xiii. Le logiciel doit - chaque fois que de besoin - générer un rapport sur les immobilisations - selon les entités, comprenant la date d'acquisition, valeur d'acquisition, le taux d'amortissement/durée de vie, l'amortissement cumulé ainsi que la valeur nette comptable.

Les immobilisations doivent être répertoriées conformément au Plan des comptes SYSCOHADA révisé à jour à ce jour. Ces registres seront également fournis séparément sur Excel (tableurs).

L'entreprise désignée devra vérifier physiquement (100%) toutes les "immobilisations de la SINELAC. A cet effet, l'entreprise désignée sera accompagnée des responsables concernés de la SINELAC au cours de cette vérification physique.

En plus des valeurs des immobilisations à la date de début, le rapport doit spécifier la méthode utilisée pour arriver à la valeur des immobilisations et la formule pour évaluer chaque actif à l'avenir.

Lors de la vérification physique, des éléments d'immobilisations sont identifiés par l'entreprise mandatée qui ne figurent pas dans le registre des immobilisations existant de la SINELAC, l'entreprise mandatée notera les détails de ces biens avec l'aide des agents accompagnateurs de la SINELAC.

Sur tous les actifs physiquement vérifiés, l'entreprise désignée apposera une étiquette contenant les détails et les codes des immobilisations. Par conséquent, l'entreprise soumettra à la SINELAC avant les travaux le format de l'étiquette d'immobilisations proposés et le schéma de codage qui seront approuvés par celle-ci.

Le représentant de l'entreprise désignée chargé de suivi d'exécution et de suivi des travaux s'assurera qu'ils disposent d'un stock suffisant d'étiquettes pour pouvoir les apposer sur les immobilisations physiquement identifiées au moment de l'inventaire physique.

Le représentant de l'entreprise désignée notera également le code d'immobilisations tel qu'il apparaît sur l'étiquette d'immobilisations sur la copie papier du registre des immobilisations / des feuilles d'immobilisations qu'il emportera avec lui. Lors de l'inventaire physique, les biens endommagés et obsolètes, selon le jugement du responsable accompagnateur de la SINELAC, seront répertoriés et présentés sur une liste à part.

Le Cabinet doit utiliser la méthodologie approuvée, comme indiqué dans les termes de référence. Pour l'identification, l'étiquetage et l'évaluation des immobilisations, le cabinet doit soumettre un projet de rapport d'évaluation des actifs et un résumé des actifs étiquetés à la SINELAC pour examen et approbation dans les délais convenus. Le rapport d'évaluation fourni par l'expert doit inclure, mais sans être exhaustif

- Valeur des immobilisations corporelles et incorporelles de la SINELAC, comprenant le code d'immobilisations, la situation géographique, la famille et la sous-famille d'immobilisations.
- Méthode d'évaluation utilisée par l'évaluateur ;
- Et la durée d'utilisation restante prévue de chaque immobilisation identifiée.

Le Cabinet intégrera les commentaires : de la SINELAC sur le Projet de Rapport (après toutes corrections) et publiera les Rapports Définitifs des immobilisations identifiées, étiquetées et valorisées. Le rapport final doit être soumis après le projet de rapport final dans les deux semaines suivant la réception des commentaires de la SINELAC. En plus de ce qui précède, le rapport doit préciser la méthode utilisée pour arriver à la valeur actuelle des immobilisations.

3. **Détail des immobilisations.**

La description des immobilisations d'exploitation de la SINELAC que l'on retrouve dans l'entreprise au 31-12-2022 se trouve dans le fichier détaillé des immobilisations.

Le fichier des immobilisations est disponible et peut être octroyé à tout moment ou au moment de l'attribution du contrat.

4. **Méthodologie d'appel d'offres et critères d'évaluation :**

a) **Mode d'enchère :**

L'appel d'offres sera basé sur "Une seule étape, deux enveloppes ». La pondération des offres techniques sera de 70 % et pour les offres financières, elle sera de 30 %.

b) Le Cabinet qui obtiendra 70 % des notes sera considéré comme éligible et sera ensuite sollicité pour des offres financières, où le Cabinet avec le coût le plus bas mais ayant des ressources de qualité se verra attribuer le contrat.

c) **Critères d'évaluation technique**

AMS-

JJP

N°	RUBRIQUE	NOTE
I	L'expérience de l'entreprise pour fournir les services ci-haut mentionnés.	25
II	Qualification et expérience du personnel clé prévu pour la mission (diplôme et expérience)	35
	Un Directeur des travaux. Expert-Evaluateur des biens immobilier Certifié, >= 10 ans 15 Points >= 7 ans 10 Points	15
	Ir Electricien/Electronicien/Mécanicien de niveau au moins A1 avec au moins dix (10) ans d'expérience >= 10 ans 10 Points >= 7 ans < 10 ans 6 points	10
	Diplôme universitaire Gestion Comptable et Financière au moins dix (10) ans d'expérience >= 10 ans 10 Points >= 3 ans < 5 ans..... 6 Points	5
	Expert technique pour solution d'étiquetage >= 5 ans 10 Points >= 3 ans < 5 ans..... 6 Points	5
III	Planning d'exécution cohérent, c'est-à-dire un planning détaillé et subdivisé en semaines ou en mois montrant la suite logique de toutes les activités à faire en fonction du niveau d'évolution des travaux	10
TOTAL		70

La note technique minimale requise pour se qualifier est de : 60 points

Le comité d'évaluation évaluera de manière approfondie les détails de l'entreprise, l'expérience du projet et les CV des consultants proposés, la solidité financière et peut exiger de produire des documents originaux pour vérification afin de valider les revendications sur l'expérience du projet en tant qu'entreprise, la qualification de l'éducation, l'expérience personnelle et les certifications pour établir la qualité et compétence de l'entreprise.

La note technique serait calculée comme suit :

La note technique des autres offres sera calculée par rapport à l'offre technique évaluée la plus élevée. La note technique d'une proposition sera calculée comme suit :




Score technique T= (note du soumissionnaire/le total) x 100.

❖ **Offres techniques.**

Le soumissionnaire devra fournir tous les documents nécessaires ainsi que les attestations des services rendus pour permettre à la SINELAC de juger l'offre technique au regard des critères susmentionnés.

❖ **Offres financières.**

i. L'évaluation de la proposition de coûts tiendra compte, sans s'y limiter, des éléments suivants :

a. Caractère raisonnable des coûts ;

b. Les propositions de coûts du soumissionnaire sont réalistes pour le travail à effectuer ; refléter une compréhension claire des exigences ; et sont conformes aux divers éléments de la proposition technique du soumissionnaire.

c. Cohérence avec la proposition technique ;

d. Contrôle des coûts/économies globales mis en évidence dans la proposition (éviter des coûts directs excessifs et autres coûts dépassant les exigences raisonnables).

L'évaluation des offres financières serait la suivante :

Les notes financières des soumissions financières seront calculées par rapport à la soumission financière évaluée la plus basse.

Le score financier est de 30% et sera calculé comme suit :

**Score financier F = (l'offre le plus bas * 30) / l'offre de la soumission
(Prix le plus bas proposé/prix proposé) * 100**

Le soumissionnaire qui aura plus de point après la sommation des scores technique et financier sera invité pour la suite du processus.

Formulaire de proposition (technique)

Numéro de référence et date de la soumission :

Nom et adresse des soumissionnaires :

Personne à contacter : Désignation :

No(s) de téléphone : adresse e-mail :

À :



Monsieur le Directeur Général de la SINELAC
Avenue Vamaro, n° 1 Place Nyawera
E-mail : cjpm@sinelac.org

Matière : Soumission de l'Offre Technique pour l'inventaire, valorisation et étiquetage des immobilisations de la SINELAC.

Cher Monsieur,

Nous, les soumissionnaires soussignés, ayant lu et examiné en détail les spécifications et les demandes de propositions relatives au projet de mise en œuvre de l'évaluation des immobilisations, proposons par la présente de fournir les services spécifiés dans la demande de propositions.

VALIDITÉ DES OFFRES

- i. Les prix mentionnés dans notre proposition sont conformes aux conditions spécifiées dans l'appel d'offres. Les prix et autres termes et conditions de cette proposition sont valables pour une période de 180 jours calendaires à compter de la date d'ouverture des offres.
- ii. Nous confirmons par la présente que nous sommes un ... cabinet de conseil/entreprise et que nos prix d'offre incluent toutes les taxes telles que l'impôt sur le revenu, la taxe professionnelle, la taxe de vente, la taxe de service, etc.
- iii. Nous assurons par la présente que tout changement dans les impôts indirects ou directs tels que l'impôt sur le revenu, la surtaxe de l'impôt sur le revenu, la taxe professionnelle ou la taxe de vente et autre impôt sur les sociétés serait payable par nous, le cas échéant.

GARANTIE DE SOUMISSION

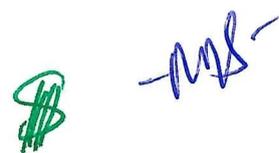
- i. Nous certifions qu'une garantie de soumission de ...% de la valeur de l'offre sous forme de traite bancaire / ordre de paiement sera émise au nom de la SINELAC.

SÉCURITÉ DES PERFORMANCES

- i. Si notre Proposition est acceptée, nous fournirons une Garantie d'Exécution sous la forme et les montants, et dans les délais stipulés dans les Documents de Demande de Proposition.

ÉTENDUE DES TRAVAUX

- i. Nous déclarons que tous les services/travaux seront exécutés en stricte conformité avec le cahier des charges tel que mentionné dans la DP.



ii. La présente certifie en outre que toutes les informations contenues dans l'offre sont au meilleur de notre connaissance et que les offres soumises sont totalement inconditionnelles.

iii. Nous comprenons que vous n'êtes pas tenu d'accepter les propositions que vous pourriez recevoir.

Nous vous remercions,
Cordialement votre,

(Signature)

Nom de l'autorité signataire :

La désignation :

Sceller

Date : Lieu :



Formulaire de proposition (financier)

Numéro de référence et date de la soumission :

Nom et adresse des soumissionnaires :

Personne à contacter : Désignation :

No(s) de téléphone : Adresse e-mail :

À:

Monsieur le Directeur Général de la SINELAC

Avenue Vamaro, n° 1 Place Nyawera

E-mail : cjpm@sinelac.org

Matière : Dépôt de l'Offre Financière.

Cher Monsieur,

Nous, soussignés, proposons de fournir les services d'inventaire, d'évaluation et d'étiquetage des immobilisations conformément à votre demande de proposition datée du [Date] et notre Proposition Technique.

Notre Proposition Financière nous engagera sous réserve des modifications résultant des négociations du Contrat avec la discrétion de la SINELAC, jusqu'à l'expiration de la période de validité de la Proposition telle qu'indiquée dans les Instructions aux Soumissionnaires.

Notre proposition financière est de _____ USD (en mots _____) pour le marché attribué, dont la répartition a été prévue dans le bordereau des prix.

Aucune commission ou gratification n'a été ou ne doit être payée par nous aux agents relatifs à cette proposition et à l'exécution du contrat.

Par la présente, nous acceptons et respectons le cahier des charges, les conditions générales du contrat et les conditions particulières du contrat mentionnées pour le présent travail, sans condition.

VALIDITÉ DES OFFRES

i. Les prix mentionnés dans notre proposition sont conformes aux conditions spécifiées dans l'évaluation et l'étiquetage des immobilisations. Les prix et autres termes et conditions de cette proposition sont valables pour une période de 180 jours calendaires à compter de la date d'ouverture des offres.

ii. Nous confirmons par la présente que nous sommes une entreprise et que nos prix d'offre incluent toutes les taxes telles que l'impôt sur le revenu, la taxe professionnelle, la taxe de vente, la taxe de service, etc.

iii. Nous assurons par la présente que tout changement dans les impôts indirects ou directs tels que l'impôt sur le revenu, la surtaxe de l'impôt sur le revenu, la taxe



professionnelle ou la taxe de vente et autre impôt sur les sociétés serait payable par nous, le cas échéant.

TARIFS UNITAIRES

- i. Dans le cas où il y aurait une augmentation/ diminution ou un changement dans la portée des travaux en vertu du contrat, nous avons indiqué dans les annexes pertinentes, les taux unitaires pour les services respectifs.
- ii. Nous déclarons que tous les services/travaux seront exécutés en stricte conformité avec les processus mentionnés dans l'évaluation des actifs.

TARIFICATION DES OFFRES

- i. Nous déclarons en outre que les prix indiqués dans notre proposition sont conformes à vos instructions aux soumissionnaires incluses dans l'évaluation des actifs.
- ii. Nous déclarons que nos prix de soumission sont pour l'ensemble de la portée des travaux tel que spécifié dans l'évaluation des actifs. Ces prix ont été soumis dans la soumission financière.
- iii. Nous déclarons que les prix ne feront pas l'objet d'une escalade pour quelque raison que ce soit pendant la durée du projet. Une proposition soumise avec un devis ajustable ou une proposition conditionnelle peut être rejetée comme non recevable.

La présente certifie en outre que toutes les informations contenues dans l'offre sont au meilleur de notre connaissance et que les offres soumises sont totalement inconditionnelles.

En vous remerciant, Cordialement,

(Signature)

Nom de l'autorité Signataire : Désignation : Sceau

Date : Lieu : Adresse professionnelle :

(Signature)

(En qualité dûment autorisée à signer les offres pour et au nom de) (Nom en lettres moulées)



5. Technique de marquage et méthodologie d'évaluation.

a) **Projet de rapport sur la méthodologie d'évaluation.**

Dans les 10 jours suivant l'attribution du marché et avant de procéder à l'évaluation des actifs, l'expert soumettra un projet de rapport de méthodologie d'évaluation pour examen et approbation par la SINELAC. Ce rapport sera basé sur les normes comptables approuvées applicables à la SINELAC, aux sociétés de production et de distribution d'électricité et aux meilleures pratiques internationales. Plus précisément, le rapport doit inclure.

- i. Une description des méthodes d'évaluation des immobilisations (coût historique, coût de remplacement, valeur de marché, durée de vie utile résiduelle & autres) utilisées comme meilleures pratiques par les sociétés d'électricité internationales ;
- ii. Une description de la méthode d'évaluation des immobilisations selon le référentiel SYSCOHADA et IAS/IFRS ;
- iii. Une liste de la durée de vie typique des immobilisations de la société de production et de distribution d'électricité utilisée dans les calculs d'amortissement et proposée pour l'évaluation des immobilisations ;
- iv. La proposition de l'expert pour la méthode la plus pratique et la plus précise pour mettre à jour l'évaluation et l'inventaire des immobilisations en utilisant les meilleures pratiques.
- v. La proposition de l'expert sur les meilleures méthodes d'inventaire et d'évaluation des immobilisations approprié que la SINELAC pourra utiliser dans l'avenir.
- vi. Le plan de travail et le calendrier détaillés de l'expert pour terminer les travaux d'inventaire, d'évaluation et d'enregistrement des immobilisations, en utilisant la méthode moderne appropriée.

b) **Identification des immobilisations/ Technique de codification.**

Voici les techniques d'identification et de codification proposées qui devraient être utilisées pour étiqueter les immobilisations respectives.

- i. Autocollants adhésifs sur tous les véhicules ;
- ii. Autocollants adhésifs sur tous les articles d'outils et d'usines (T&P), articles de ligne T&P ;
- iii. Sérigraphie sur tous les éléments de construction selon le registre des immobilisations, y compris les immeubles de bureaux, etc.
- iv. Autocollants adhésifs sur tous les éléments internes comme les panneaux, les chariots, les ensembles de batteries.

- v. Fixation d'autocollants en aluminium (gravés) de taille 6 pouces x 6 pouces sur tous les articles et équipements comme les transformateurs, turbines, CT/PT, disjoncteurs, etc.
- vi. Autocollants en aluminium (gravés) de 6 pouces x 6 pouces sur les lignes de transmission et de transport ;

C) Documentation des immobilisations de la SINELAC.

Le consultant visitera les bureaux de la SINELAC et effectuera toutes les visites de terrain nécessaires pour obtenir des informations sur les immobilisations de la SINELAC. Les informations recueillies doivent inclure une description détaillée de l'actif (emplacement, taille, quantité, longueur, matériau, marque, numéro de modèle, le cas échéant), le coût historique, l'état général et la durée de vie restante estimée. Les unités métriques doivent être utilisées pour les mesures, etc.

6. Mode de paiement / Conditions de paiement.

- i. Le paiement sera effectué au nom de l'entreprise.
- ii. Les taxes retenues admissibles seront réclamées conformément aux règles gouvernementales en vigueur au moment du paiement.
- iii. La garantie de performance sera libérée dès acceptation du rapport par la Direction du SINELAC.

Le mode de paiement sera le suivant :

- a) 10% d'avance sur présentation d'une garantie bancaire d'une banque réputée pour la durée de l'ensemble du contrat et le même sera déduit de la facture ultérieure.
- b) 70% de paiement sur les factures courantes sur le travail réellement effectué.
- c) 20% sur le rapport final dûment vérifié par la SINELAC.

7. Termes et conditions des travaux.

a) Termes et conditions.

- i. Le transport, la pension et l'hébergement seront organisés par l'entreprise et tous les frais seront à la charge de l'entreprise à laquelle la mission est attribuée.
- ii. Le délai des travaux sera de 3 mois à compter de la date d'attribution du marché.
- iii. Le projet de rapport sera fourni séparément pour approbation au moins 15 jours avant la date limite.
- iv. Le rapport final doit être examiné par la SINELAC.



b) Procédure

La procédure suivante sera adoptée pour les travaux

La direction du SINELAC mettra à disposition ses représentants qui pourraient assister le consultant durant toute la durée des travaux avant le début de la mission.



AMS